

## Salariés à domicile, salariés invisibles

Les emplois à domicile recouvrent la garde d'enfants, l'assistance aux personnes âgées ou dépendantes, l'entretien ménager, le soutien scolaire, l'assistance informatique, etc.

Les salariés de ce secteur sont plus nombreux que les métallos, et de nombreux autres secteurs. Mais, éparpillés en de multiples employeurs, ils font moins parler d'eux.

La Fepem, fédération des employeurs à domicile et les syndicats ont signé un accord sur le financement de la négociation collective dans ce secteur. Un bilan de l'application de cet accord serait intéressant à découvrir.

-----

### Un secteur important

En 2010, 1,8 million de salariés, employés par 2,6 millions de particuliers et 12 200 organismes prestataires, un milliard d'heures rémunérées, soit directement aux salariés, soit aux organismes prestataires.

Un tiers des employés directement par un particulier travaillent pour trois ou plus employeurs.

### Un rapide portrait (d'après l'étude conjointe Insee-Dares)

Des femmes, âgées : 90% des salariés sont des femmes et la part des plus de 55 ans atteint les 11%.

Le temps partiel domine : les salariés ont effectué 770 heures en moyenne, soit 40% de plus qu'un temps plein.

Un tiers des salariés ont travaillé dans un autre secteur.

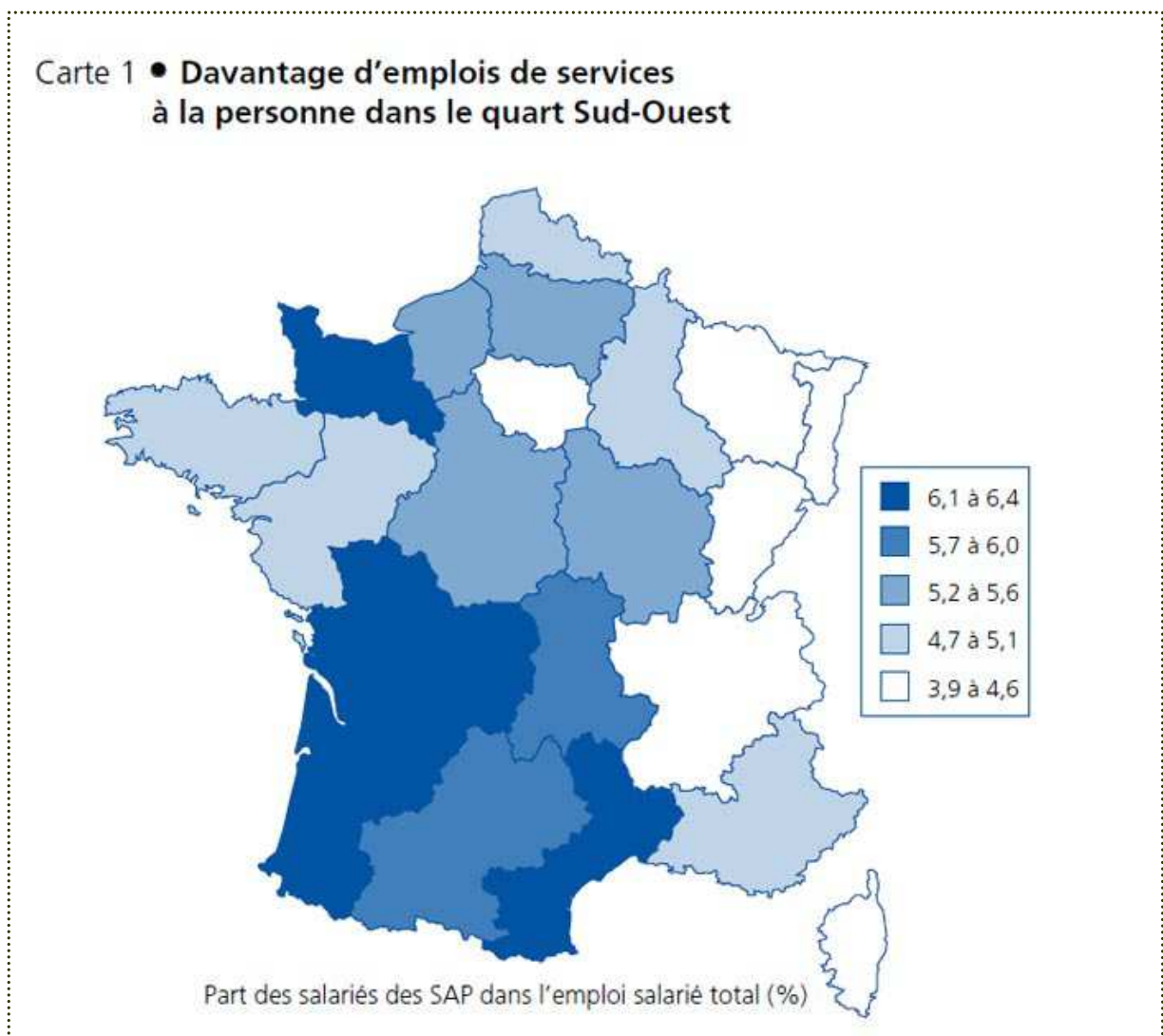
En 2010, un salarié des services à la personne a touché en moyenne 8 700 € par an pour ces activités et 3 100€ hors du secteur. Le salaire horaire était de 1,4 Smic. Les salariés rémunérés directement par les utilisateurs sont mieux payés que ceux rémunérés par des prestataires.

### Variations géographiques

C'est dans le quart Sud Ouest que les services à la personne pèsent le plus dans l'emploi total. Les différences de taux d'utilisation des services à la personne ont plusieurs explications : le nombre de personnes âgées, l'importance de la population rurale, la part des cadres.

## Un fort recul

Les chiffres de l'emploi à domicile sont à la baisse par rapport à 2012. Nombre d'employeurs : moins 3,2%. Volume d'heures déclarées : moins 8%. Masse salariale : moins 7%. Ce recul s'explique à la fois par la baisse du pouvoir d'achat des utilisateurs et par les changements dans les mesures fiscales décidées par F. Fillon, puis par Ayrault.



Voir sur le site du ministère

<http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2013-050.pdf>